

## Qu'est-ce que LEADER ?

Liaison Entre Action de développement de l'Économie Rurale

**LEADER** est un programme européen qui soutient le développement des territoires ruraux grâce à l'attribution de subventions à des porteurs de projets locaux.

**La Communauté de communes de Puisaye-Forterre** est la structure porteuse du programme sur le territoire. Celui-ci a pour objectifs de :

- Soutenir les initiatives locales
- Encourager un développement économique durable
- Engager la transition énergétique
- Renforcer l'attractivité du territoire

**La finalité de ce programme : un meilleur ancrage des activités économiques par la valorisation des potentialités locales (humaines, culturelles, naturelles).**

**Il s'agit de renforcer l'esprit d'initiative et l'innovation tout en œuvrant pour des territoires plus durables et solidaires !**

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a obtenu une enveloppe de 2 000 000 € de fonds européens FEADER.



## Patrimoine public et énergie

**La consommation d'énergie finale des collectivités du territoire de Puisaye-Forterre** représente 1% de la consommation globale du territoire soit 18 GWh. Ramenée au nombre d'habitants, cette consommation s'élèverait à 486 kWh (484 à l'échelle régionale). Ainsi, à l'échelle de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, les dépenses énergétiques sont estimées à 1,60 M d'euros dont 75% relèvent du bâti.

Le programme LEADER en Puisaye-Forterre permet de soutenir les initiatives suivantes :

### ❖ Aide à la conduction d'opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public

⇒ Opérations « Petits travaux » d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti public (dépenses de matériels et matériaux).

### ❖ Aide à la conception de bâtiments publics exemplaires

⇒ Accompagnement de projets de construction exemplaires d'un point de vue énergétique et pouvant servir de vitrine non seulement auprès des habitants mais également des autres collectivités.

## LEADER et vous ?

### Le territoire concerné

Le territoire éligible est constitué des 58 communes de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

### Les porteurs de projets

Le programme LEADER s'adresse aux acteurs publics et privés qui souhaitent mener un projet sur le territoire éligible : collectivités territoriales et en fonction de l'action concernée : associations de droit public ou de droit privé, EHPAD, associations gestionnaires de services (crèches ou CLSH par exemple).

### Les critères de sélection

- ⇒ Le projet concerne la thématique présentée ici.
- ⇒ Le projet est cofinancé par des fonds publics.
- ⇒ Le projet n'a pas encore commencé. Cela veut dire qu'il ne faut pas avoir signé de bon de commande ou de devis avant de déposer une demande de subvention.

### Le calcul de la subvention LEADER

La subvention LEADER est dépendante des cofinancements publics obtenus pour la réalisation du projet. Le règlement d'intervention du GAL définit les modalités financières d'intervention.



## Une équipe à votre service

L'équipe technique LEADER du Groupe d'Action Locale de Puisaye-Forterre est à votre disposition pour répondre à vos questions sur le programme et vous accompagner dans vos démarches pour le montage de votre dossier.

### Contact

GAL de Puisaye-Forterre  
Communauté de communes de Puisaye-Forterre  
Ancienne Gare de Saint Sauveur-en-Puisaye  
Rue de la Gare  
89520 MOUTIERS-EN-PUISAYE  
03 86 45 66 40  
Site : [www.leaderenpuisayeforterre.wordpress.com](http://www.leaderenpuisayeforterre.wordpress.com)  
Mail : [programmeleader@cc-puisayeforterre.fr](mailto:programmeleader@cc-puisayeforterre.fr)

### Montage technique de votre dossier

Emeline Bouzendorf  
Animatrice LEADER

### Suivi administratif de votre dossier

Cécilia Laurent  
Gestionnaire LEADER





Rédacteur : Communauté de communes de Puisaye-Forterre  
Réalisé et imprimé par nos soins. Photographies : C. LAURENT / J.F. BOISARD

## Les projets déjà soutenus

2 projets sont soutenus par le programme LEADER de Puisaye-Forterre au titre de la programmation 2014-2020.

Ce sont plus de **95 000 €** de crédits européens qui ont été attribués à ce jour.

 Commune de Saint-Fargeau : programme de rénovation du musée de l'aventure du son (isolation des combles).

 Commune de Saint-Privé : construction d'une salle socio-culturelle BEPOS\*



\*bâtiment à énergie positive

## PROGRAMME LEADER 2014-2020 de Puisaye-Forterre

« Territoire en transition, Terre d'action »



## Patrimoine public et énergie

Communauté de communes  
de Puisaye-Forterre

